

Bulletin d'Inscription

VIDE-GRENIERS de CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE

Vendredi 8 Mai 2026



Nom de l'exposant en majuscules :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Carte d'identité N° : Délivrée le Préfecture de :
(Photocopie recto verso CI)

Portable : _ _ _ _ _

E-mail (important) :

.....@.....

1 emplacement = 5 mètres = 10 €

Nombre emplacement voulu : 5m* ☐ 10m ☐ 15m ☐ 20m ☐ 25m ☐ 30m ☐ 35m ☐ 40m ☐

A la réservation 1 Chèque de 10€ + 1 Chèque de caution de 10€ (Pour enlèvement des déchets)

Règlement

Article 1 : Les fêtes castelneuvoises sont organisatrices du vide grenier se tenant Place du Valladas et la Poste le 08.05.2026 de 8h à 18h. L'accueil des exposants débute à 6h jusqu'à 8h.

Article 2 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué.

Article 3 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 5 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes. (Chèque de caution sera rendu en fin de journée avant votre départ, si l'emplacement est propre)

Article 6 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur :

- demander l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée
- ne pas être commerçant et n'exposer à la vente que des objets personnels et usagers (art. L310-2 du Code du Commerce)
- ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code Pénal)

Fait à

le

SIGNATURE avec mention « lu et approuvé » :

DOCUMENTS à JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- (1) Ce bulletin dûment rempli et signé avec 1 photocopie recto verso CI et 1 chèque de réservation de 10€ + 1 chèque de caution 10€ pour enlèvement des déchets à l'ordre « Fêtes Castelneuvoise »
- (2) Le tout sera déposé dans une enveloppe à l'accueil de la Mairie une boîte aux lettres sera mise en place, ou envoyer par courrier à :
Fêtes Castelneuvoise- Mairie de Châteauneuf du Rhône- 26780 Châteauneuf du Rhône.
- (3) Pour tout renseignement appeler le 06-15-72-02-70 ou Mail : videgrenierchato9durhone@gmail.com

NB : la Mairie n'a pas les renseignements